

Cahier des charges de l'appellation d'origine « Pont-l'Évêque »

associé à l'avis AGRT1512588V

Cette version du cahier des charges est d'application depuis l'entrée en vigueur du [règlement d'exécution \(UE\) n°2015/795 de la commission européenne](#). Elle annule et remplace la version du cahier des charges associée au décret n°2010-128 en date du 8 février 2010 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Pont l'Évêque »

Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n°24-2015

SERVICE COMPÉTENT DE L'ÉTAT MEMBRE

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Arboreal – 12, rue Rol-Tanguy

TSA 30003 – 93555 Montreuil-sous-Bois Cedex

Tél : (33) (0)1 73 30 38 00

Fax : (33) (0)1 73 30 38 04

Courriel : info@inao.gouv.fr

GROUPEMENT DEMANDEUR

Syndicat Interprofessionnel de défense de l'AOC Pont l'Evêque

82, rue des Bernières - 14300 CAEN

Téléphone : (33) (0)2 31 85 50 93

Fax : (33) (0)2 31 50 17 31

Courriel : unil@wanadoo.fr

Composition: Producteurs et transformateurs

TYPE DE PRODUIT

Classe 1-3 – Fromages

1) NOM DU PRODUIT

Pont-l'Évêque

2) DESCRIPTION DU PRODUIT

Le « Pont-l'Évêque » est un fromage au lait de vache, à pâte molle, à croûte fleurie, pouvant être brossée ou lavée et répondant aux conditions particulières du présent cahier des charges.

Le "Pont-l'Évêque" renferme au minimum 45 grammes de matière grasse pour 100 grammes de fromage

après complète dessiccation.

Le « Pont-l'Évêque » est caractérisé par les éléments suivants :

- La forme est carrée ou rectangulaire selon le format, à arêtes vives et angles vifs;
- La croûte est de couleur blanchâtre à rougeâtre;
- La pâte est souple, non collante, non coulante, de couleur ivoire à jaune paille, homogène avec quelques ouvertures;
- La saveur est douce avec des arômes variés (végétaux, lactiques, crémeux ou légèrement fumés).

Le « Pont-l'Évêque » prend les formes suivantes :

- Le grand « Pont-l'Évêque » présente une surface carrée dont la longueur est comprise entre 190 et 210 mm. Le poids net indiqué à l'emballage est compris entre 1200 et 1600 g, et le poids de matière sèche est compris entre 650 et 850 g,
- Le « Pont-l'Évêque » présente une surface carrée dont la longueur est comprise entre 105 à 115 mm. Le poids net indiqué à l'emballage est compris entre 300 et 400 g, et le poids de matière sèche est minimum de 140 g,
- Le demi « Pont-l'Évêque » présente une surface rectangulaire dont la longueur est comprise entre 105 et 115 mm et la largeur comprise entre 52 et 57 mm. Le poids net indiqué à l'emballage est compris entre 150 et 200 g, et le poids de matière sèche minimum de 70 g,
- Le petit « Pont-l'Évêque » présente une surface carrée dont la longueur est comprise entre 85 et 95 mm. Le poids net indiqué à l'emballage est compris entre 180 et 250g, et le poids de matière sèche minimum de 85 g.

3) DELIMITATION DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE

La production du lait, la fabrication, l'affinage des fromages sont effectués dans l'aire géographique qui s'étend au territoire de 1365 communes de Basse-Normandie et de l'Eure suivantes :

Calvados : Ablon, Acqueville, Agy, Aignerville, Airan, Amayé-sur-Seulles, Amfréville, Anctoville, Angerville, Angoville, Annebault, Arganchy, Argences, Asnières-en-Bessin, Auberville, Aunay-sur-Odon, Auquainville, (Les) Autels-Saint-Bazile, (Les) Authieux-Papion, (Les) Authieux-sur-Calonne, Auwillars, Balleroy, Banneville-sur-Ajon, Barbeville, Barneville-la-Bertran, Barou-en-Auge, Basseneville, Bauquay, Bavent, Bayeux, Bazenville, (La) Bazoque, Beaufour-Druval, Beaulieu, Beaumesnil, Beaumont-en-Auge, Bellou, Benerville-sur-Mer, (Le) Bény-Bocage, Bernesq, Bernières-le-Patry, Beuvillers, Beuvron-en-Auge, Biéville-Quétiéville, (La) Bigne, Bissières, Blangy-le-Château, Blay, Blonville-sur-Mer, (Le) Bô, Boisse, (La) Boissière, Bonnebosq, Bonnemaison, Bonneville-la-Louvet, Bonneville-sur-Touques, Bonnoeil, Bourgeauville, Branville, Bremoy, Bretteville-sur-Dives, (Le) Breuil-en-Auge, (Le) Breuil-en-Bessin, (Le) Brévedent, (La) Brévière, Bréville, Bricqueville, Brucourt, Bucéels, Burcy, Bures-les-Monts, Cabourg, Cahagnes, Cahagnolles, (La) Caine, (La) Cambe, Cambremer, Campagnolles, Campandre-Valcongrain, Campeaux, Campigny, Canapville, Canchy, Canteloup, Cardonville, Cartigny-l'Épinay, Carville, Castillon, Castillon-en-Auge, Castilly, Caumont-l'Éventé, Caumont-sur-Orne, Cauville, Cernay, Cerqueux, Cesny-Bois-Halbout, Champ-du-Boult, (La) Chapelle-Engerbold, (La) Chapelle-Haute-Grue, (La) Chapelle-Yvon, Cheffreville-Tonnencourt, Chênedollé, Chouain, Clarbec, Clécy, Cléville, Colleville-sur-Mer, Colombières, Combray, Commes, Condé-sur-Noireau, Condé-sur-Seulles, Coquainvilliers, Corbon, Cordebugle, Cordey, Cormolain, Cossesseville, Cottun, Coudray-Rabut, Coulonces, Coulvain, Coupesarte, Courcy, Courson, Courtonne-la-Meurdrac, Courtonne-les-Deux-Eglises, Courvaudon, Cresseveuille, Crèvecœur-en-Auge, Cricqueboeuf, Cricqueville-en-Auge, Cricqueville-en-Bessin, Croisilles, Croissanville, Crouay, (La)

Croupete, Culey-le-Patry, Curcy-sur-Orne, Cussy, Dampierre, Danestal, Danvou-la-Ferrière, Deauville, (Le) Désert, (Le) Détroit, Deux-Jumeaux, Dives-sur-Mer, Donnay, Douville-en-Auge, Dozulé, Drubec, Ecrammeville, Ellon, Englesqueville-en-Auge, Englesqueville-la-Percée, Epinay-sur-Odon, Equemauville, Espins, Esson, Estry, Etouvy, Etréham, Familly, Fauguernon, (Le) Faulq, (La) Ferrière-Harang, Fervaques, Fierville-les-Parcs, Firfol, (La) Folie, (La) Folletière-Abenon, Fontenermont, Formentin, Formigny, Foulognes, Fourneaux-le-Val, (Le) Fournet, Fourneville, Friardel, Fumichon, (Le) Gast, Géfosse-Fontenay, Genneville, Gerrots, Glanville, Glos, Gonneville-en-Auge, Gonneville-sur-Honfleur, Gonneville-sur-Mer, Goupillères, Goustranville, Grandcamp-Maisy, Grandchamp-le-Château, Grangues, (La) Graverie, Grimbosq, Guéron, Hamars, Hermival-les-Vaux, Heuland, Heurtevent, Hiéville, (La) Hoguette, Honfleur, (L') Hôtellerie, Hotot-en-Auge, Hottot-les-Bagues, (La) Houblonnière, Houlgate, Isigny-sur-Mer, (Les) Isles-Bardel, Janville, Jort, Juaye-Mondaye, Jurques, (La) Lande-sur-Drôme, Landelles-et-Coupigny, Landes-sur-Ajon, Lassy, Léaupartie, Lécaude, Leffard, Lénault, Lessard-et-le-Chêne, Lingèvres, Lisieux, Lison, Lisores, Litteau, Livarot, Livry, (Les) Loges, (Les) Loges-Saulces, Longraye, Longues-sur-Mer, Longueville, Longvillers, Louvagny, Louvières, Magny-en-Bessin, Magny-le-Freule, Maisoncelles-la-Jourdan, Maisoncelles-Pelvey, Maisoncelles-sur-Ajon, Maisons, Malloué, Mandeville-en-Bessin, Manerbe, Manneville-la-Pipard, (Le) Manoir, Manvieux, Marolles, Martainville, Martigny-sur-l'Ante, Merville-Franceville-Plage, Méry-Corbon, Meslay, (Le) Mesnil-au-Grain, (Le) Mesnil-Auzouf, (Le) Mesnil-Bacley, (Le) Mesnil-Benoist, (Le) Mesnil-Caussois, Mesnil-Clinchamps, (Le) Mesnil-Durand, (Le) Mesnil-Eudes, (Le) Mesnil-Germain, (Le) Mesnil-Guillaume, (Le) Mesnil-Mauger, (Le) Mesnil-Robert, (Le) Mesnil-Simon, (Le) Mesnil-sur-Blangy, (Le) Mesnil-Villement, Meulles, Mézidon-Canon, Mittois, (Le) Molay-Littry, (Les) Monceaux, Monceaux-en-Bessin, Monfreville, Mont-Bertrand, Montamy, Montchamp, Montchauvet, Monteille, Montfiquet, Montigny, Montreuil-en-Auge, Monts-en-Bessin, Montviette, Mosles, Moul, (Les) Moutiers-en-Auge, (Les) Moutiers-en-Cinglais, (Les) Moutiers-Hubert, Moyaux, Neuilly-la-Forêt, Nonant, Norolles, Noron-l'Abbaye, Noron-la-Poterie, Norrey-en-Auge, Notre-Dame-de-Courson, Notre-Dame-de-Livaye, Notre-Dame-d'Estrées, Ondefontaine, Orbec, Osmanville, (Les) Oubeaux, (L') Oudon, Ouézy, Ouffières, OUILLY-du-Houley, OUILLY-le-Vicomte, OUVILLE-la-Bien-Tournée, Parfouru-sur-Odon, Pennedepie, Percy-en-Auge, Périers-en-Auge, Périgny, Petiville, Pierrefitte-en-Auge, Pierrefitte-en-Cinglais, Pierrepont, Pierres, (Le) Pin, Placy, Planquery, (Le) Plessis-Grimoult, (La) Pommeraye, Pont-Bellanger, Pont-d'OUILLY, Pont-Farcy, Pont-l'Évêque, Pontecoulant, Port-en-Bessin-Huppain, Préaux-Bocage, Préaux-Saint-Sébastien, (Le) Pré-d'Auge, Presles, Prêteville, Proussy, Putot-en-Auge, Quetteville, Ranchy, Rappilly, (Le) Reculey, Repentigny, Reux, (La) Rivière-Saint-Sauveur, (La) Rocque, (La) Roque-Baignard, Rocques, Roucamps, Roullours, Rubercy, Rully, Rumesnil, Russy, Ryes, Saint-Agnan-le-Malherbe, Saint-André-d'Hébertot, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Benoît-d'Hébertot, Saint-Charles-de-Percy, Saint-Cyr-du-Ronceray, Saint-Denis-de-Mailloc, Saint-Denis-de-Mère, Saint-Denis-Maisoncelles, Saint-Désir, Saint-Etienne-la-Thillaye, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Georges-d'Aunay, Saint-Georges-en-Auge, Saint-Germain-d'Ectot, Saint-Germain-de-Livet, Saint-Germain-de-Montgommery, Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, Saint-Germain-du-Crioult, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Germain-Langot, Saint-Hymer, Saint-Jean-de-Livet, Saint-Jean-des-Essartiers, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jouin, Saint-Julien-de-Mailloc, Saint-Julien-le-Faucon, Saint-Julien-sur-Calonne, Saint-Lambert, Saint-Laurent-du-Mont, Saint-Laurent-sur-Mer, Saint-Leger-Dubosq, Saint-Louet-sur-Seulles, Saint-Loup-de-Fribois, Saint-Loup-Hors, Saint-Manvieu-Bocage, Saint-Marcouf, Saint-Martin-aux-Chartrains, Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, Saint-Martin-de-Blagny, Saint-Martin-de-la-Lieue, Saint-Martin-de-Mailloc, Saint-Martin-de-Mieux, Saint-Martin-de-Sallen, Saint-Martin-des-Besaces, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Martin-Don, Saint-Martin-du-Mesnil-Oury, Saint-Michel-de-Livet, Saint-Omer, Saint-Ouen-des-Besaces, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Ouen-le-Houx, Saint-Ouen-le-Pin, Saint-Pair, Saint-Paul-du-Vernay, Saint-Philbert-des-Champs, Saint-Pierre-Azif, Saint-Pierre-de-Mailloc, Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Pierre-du-Bu, Saint-Pierre-du-Fresne, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Pierre-la-Vieille, Saint-Pierre-sur-Dives,

Saint-Pierre-Tarentaine, Saint-Rémy, Saint-Samson, Saint-Sever-Calvados, Saint-Vaast-en-Auge, Saint-Vaast-sur-Seulles, Saint-Vigor-des-Mezèrets, Saint-Vigor-le-Grand, Sainte-Foy-de-Montgommery, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sainte-Honorine-des-Pertes, Sainte-Honorine-du-Fay, Sainte-Marguerite-d'Elle, Sainte-Marguerite-des-Loges, Sainte-Marguerite-de-Viette, Sainte-Marie-Laumont, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Sallen, Sallenelles, Saon, Saonnet, Sept-Frères, Sept-Vents, Sommervieu, Subles, Sully, Surrain, Surville, (Le) Theil-Bocage, (Le) Theil-en-Auge, Thieville, Thury-Harcourt, Tordouet, (Le) Torquesne, Torteval-Quesnay, Tortisambert, Touques, Tour-en-Bessin, Tourgeville, Tournay-sur-Odon, Tournebu, (Le) Tourneur, Tournières, Tourville-en-Auge, Tracy-Bocage, Tracy-sur-Mer, Treprel, Trevières, Trois-monts, Troarn, (Le) Tronquay, Trouville-sur-Mer, Trungy, Truttemer-le-Grand, Truttemer-le-Petit, (La) Vacquerie, Valsemé, Varaville, Vassy, Vaubadon, Vaucelles, Vaudeloges, Vaudry, Vauville, Vaux-sur-Aure, Vendevre, (La) Vespière, (Le) Vey, Victot-Pontfol, Vienne-en-Bessin, Vierville-sur-Mer, Viessoix, Vieux-Bourg, Vieux-Pont-en-Auge, Villers-Bocage, Villers-sur-Mer, Villerville, (La) Villette, Villy-Bocage, Vire, Vouilly.

Eure : Asnières, Bailleul-la-Vallée, Barville, Bazoques, Bernay, Berville-Sur-Mer, Beuzeville, (Le) Bois-Hellain, Boissy-Lamberville, Boulleville, Bouquelon, Bournainville-Faverolles, Broglie, Campigny, Caorchés-Saint-Nicolas, Capelle-les-Grands, Chamblac, (La) Chapelle-Bayvel, (La) Chapelle-Gauthier, (La) Chapelle-Hareng, Conteville, Cormeilles, Courbepine, Drucourt, Duranville, Epaignes, Epreville-en-Lieuvin, Fatouville-Grestain, (Le) Favril, Ferrières-Saint-Hilaire, Fiquefleur-Equainville, Folleville, Fontaine-la-Louvet, Fort-Moville, Foulbec, Fourmetot, Fresne-Cauverville, Giverville, (La) Goulafrière, Grand-Camp, Heudreville-en-Lieuvin, (La) Lande-Saint-Léger, Lieurey, Malouy, Manneville-la-Raoult, Manneville-Sur-Risle, Marais-Vernier, Martainville, Méricourt, Montreuil-l'argillé, Morainville-Jouveaux, Morsan, Noards, (La) Noé-Poulain, Notre-Dame-d'Épine, Notre-Dame-du-Hamel, Piencourt, (Les) Places, Plainville, (Le) Planquay, Pont-Audemer, (La) Poterie-Mathieu, (Les) Préaux, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Aubin-du-Thenney, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Georges-du-Mesnil, Saint-Georges-du-Vièvre, Saint-Germain-la-Campagne, Saint-Germain-Village, Saint-Jean-de-la-Lequeraye, Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Maclou, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Mards-de-Fresne, Saint-Martin-du-Tilleul, Saint-Martin-Saint-Firmin, Sainte-Opportune-la-Mare, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Quentin-des-Isles, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Siméon, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, Saint-Symphorien, Saint-Thurien, Saint-Victor-de-Chrétienville, Saint-Victor-d'Épine, Saint-Vincent-du-Boulay, Selles, (Le) Theil-Nolent, Thiberville, (Le) Torpt, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, (La) Trinité-de-Réville, Triqueville, Trouville-la-Haule, Vannecrocq, Verneusses.

La Manche : Agneaux, Agon-Coutainville, Airel, Amfreville, Amigny, Ancteville, Anctoville-sur-Boscq, Angoville-au-Plain, Angoville-sur-Ay, Anneville-sur-Mer, Annoville, Appeville, Audouville-la-Hubert, Auvers, Auxais, Azeville, (La) Baleine, Barenton, Barneville-Carteret, (La) Barre-de-Semilly, Baubigny, Baudre, Baudreville, Baupte, (La) Bazoge, Beauchamps, Beaucoudray, Beauficel, Bellefontaine, Belval, Bérigny, Beslon, Besneville, Beuvrigny, Beuzeville-au-Plain, Beuzeville-la-Bastille, Biéville, Biniville, Bion, Blainville-sur-Mer, Blosville, (La) Bloutière, Boisroger, Boisyvon, Bolleville, (La) Bonneville, Bourguenolles, Boutteville, Braffais, Brainville, Brécey, Brectouville, Bréhal, Bretteville-sur-Ay, Breuville, Brévands, Bréville-sur-Mer, Bricquebec, Bricqueville-la-Blouette, Bricqueville-sur-Mer, Brix, Brouains, Brucheville, Buais, Camberton, Cametours, Camprond, Canisy,

Canville-la-Rocque, Carantilly, Carentan, Carquebut, Catteville, Cavigny, Catz, Cérences, Cerisy-la-Forêt, Cerisy-la-Salle, (La) Chaise-Baudouin, (Les) Chambres, Champcervon, Champrepus, (Les) Champs-de-Losque, Chanteloup, (La) Chapelle-Cécelin, (La) Chapelle-en-Juger, (La) Chapelle-Urée, Chasseguey, Chavoy, Chef-du-Pont, (Le) Chefresne, Chérence-le-Héron, Chérence-le-Roussel, (Les) Chéris, Chèvreville, Chevry, Coigny, (La) Colombe, Colomby, Condé-sur-Vire, Contrières, Coudeville-sur-Mer, Coulouvray-Boisbenâtre, Courcy, Coutances, Couvains, Créances, (Les) Cresnays, Cretteville, Crosville-sur-Douve, Cuves, Dangy, Denneville, (Le) Désert, Domjean, Doville, Ecausseville, Ecoquenéauville, Emondeville, Equilly, Eroudeville, (L') Etang-Bertrand, Etienville, Ferrières, Fervaches, Feugères, (La) Feuillie, Fierville-les-Mines, Fleury, Flottemanville, Folligny, Fontenay, Fontenay-sur-Mer, Foucarville, Fourneaux, (Le) Fresne-Poret, Fresville, Gathemo, Gavray, Geffosses, Ger, Giéville, Glatigny, (La) Godefroy, (La) Gohannière, Golleville, Gonfreville, Gorges, Gourbesville, Gourfaleur, Gouvets, Gouville-sur-Mer, Graignes-Mesnil-Angot, (Le) Grand-Celland, Gratot, Grimesnil, Guehebert, Guilberville, (Le) Guislain, (Le) Ham, Hambye, Hauteville-sur-Mer, Hauteville-la-Guichard, Hauteville-Bocage, (La) Haye-Bellefond, (La) Haye-d'Ectot, (La) Haye-du-Puits, (La) Haye-Pesnel, Hébécreevion, Hêmevez, Heugueville-sur-Sienne, Hérenguerville, Heussé, Hiesville, Hocquigny, (Le) Hommet-d'Arthenay, Hoesville, Houtteville, Huberville, Hudimesnil, Husson, Hyenville, Isigny-le-Buat, Joganville, Juvigny-le-Tertre, Lamberville, (La) Lande-d'Airou, Lapenty, Laulne, Lengronne, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Lieusaint, Lingeard, Lingreville, Lithaire, (Les) Loges-Marchis, (Les) Loges-sur-Brecey, Longueville, (Le) Loreur, (Le) Lorey, Lozon, (La) Lucerne-d'Outremer, (Le) Luot, (La) Luzerne, Magneville, (La) Mancellière-sur-Vire, Marchesieux, Marcilly, Margueray, Marigny, Martigny, Maupertuis, (La) Meauffe, Méautis, (Le) Mesnil, (Le) Mesnil-Adelée, (Le) Mesnil-Amand, (Le) Mesnil-Amey, (Le) Mesnil-Aubert, (Le) Mesnilbus, (Le) Mesnil-Eury, (Le) Mesnil-Garnier, (Le) Mesnil-Gilbert, (Le) Mesnil-Herman, (Le) Mesnillard, (Le) Mesnil-Opac, (Le) Mesnil-Ozenne, (Le) Mesnil-Rainfray, (Le) Mesnil-Raoult, (Le) Mesnil-Rogues, (Le) Mesnil-Rouxelin, (Le) Mesnil-Tôve, (Le) Mesnil-Veneron, (Le) Mesnil-Vigot, (Le) Mesnil-Villeman, (La) Meurdraquière, Millières, Milly, Mobecq, Les Moitiers-d'Allonne, (Les) Moitiers-en-Bauptois, Montabot, Montaigu-la-Brisette, Montaigu-les-Bois, Montbray, Montchaton, Montcuit, Montebourg, Montgardon, Monthuchon, Montmartin-en-Graignes, Montmartin-sur-Mer, Montpinchon, Montrabot, Montreuil-sur-Lozon, Montsurvent, Moon-sur-Elle, Morigny, Mortain, Morville, (La) Mouche, Moulines, Moyon, Muneville-le-Bingard, Muneville-sur-Mer, Nay, Négreville, Néhou, (Le) Neufbourg, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Nicorps, Notre-Dame-de-Cenilly, Notre-Dame-de-Livoye, Notre-Dame-d'Elle, Notre-Dame-du-Touchet, Octeville-l'Avenel, Orglandes, Orval, Ouville, Ozeville, Parigny, Percy, Périers, (Les) Perques, Perriers-en-Beauficel, (Le) Perron, (Le) Petit-Celland, Picauville, Pirou, Placy-Montaigu, (Le) Plessis-Lastelle, Plomb, Pont-Hébert, Ponts, Portbail, Précorbin, Prétot-Sainte-Suzanne, Quettetot, Quettreville-sur-Sienne, Quibou, Quinéville, Raids, Rampan, Rauville-la-Bigot, Rauville-la-Place, Ravenoville, Reffuveille, Regnéville-sur-Mer, Reigneville-Bocage, Remilly-sur-Lozon, (La) Rochelle-Normande, Rocheville, Romagny, Roncey, (La) Ronde-Haye, Rouffigny, Rouxeville, Saint-Amand, Saint-André-de-Bohon, Saint-André-de-l'Epine, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Barthelemy, Saint-Brice, Saint-Brice-de-Landelles, Sainte-Cécile, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Clément-Rancoudray, Sainte-Colombe, Saint-Come-du-Mont, Saint-Cyr, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Denis-le-Vêtu, Saint-Ebremond-de-Bonfossé, Saint-Floxel, Saint-Fromond, Saint-Georges-de-Bohon, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Georges-de-Livoye, Saint-Georges-d'Elle, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Georges-Montcocq, Saint-Germain-d'Elle, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Jacques-de-Néhou, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Jean-de-la-Haize, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Jean-de-Savigny, Saint-Jean-des-Baisants, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, Saint-Jorès, Saint-Joseph, Saint-Laurent-de-Cuves,

Saint-Lô, Saint-Lô-d'Ourville, Saint-Louet-sur-Vire, Saint-Loup, Saint-Malo-de-la-Lande, Saint-Marcouf, Sainte-Marie-du-Bois, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-d'Audouville, Saint-Martin-de-Bonfosse, Saint-Martin-de-Cenilly, Chaulieu, Saint-Martin-de-Landelles, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Martin-le-Hébert, Saint-Maur-des-Bois, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Maurice-en-Cotentin, Saint-Michel-de-la-Pierre, Saint-Michel-de-Montjoie, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ovin, Saint-Patrice-de-Clajds, Sainte-Pience, Saint-Pellerin, Saint-Pierre-d'Arthéglise, Saint-Pierre-de-Coutances, Saint-Pierre-de-Sémilly, Saint-Pois, Saint-Rémy-des-Landes, Saint-Romphaire, Saint-Samson-de-Bonfosse, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-la-Pommeraye, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sébastien-de-Raids, Sainte-Suzanne-sur-Vire, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Symphorien-des-Monts, Saint-Symphorien-le-Valois, Saint-Vigor-des-Monts, Saincteny, Saussemesnil, Saussey, Savigny, Savigny-le-Vieux, Sébeville, Sénoville, Servigny, Sortosville-en-Beaumont, Sortosville, Sottevast, Soulles, Sourdeval, Sourdeval-les-Bois, Subligny, Surville, Taillepied, Tamerville, (Le) Tanu, (Le) Teilleul, Tessa-sur-Vire, Tirepiéd, Torigni-sur-Vire, Tourville-sur-Sienne, Trelly, Tribehou, (La) Trinité, Troisgots, Turqueville, Urville, (Le) Valdécie, Valognes, Varengebec, Vaudreville, Vaudrimesnil, (La) Vendelée, Vengeons, Ver, Vernix, Vesly, (Les) Veys, Vidouville, Vierville, Villebaudon, Villechien, Villedieu-les-Poêles, Villiers-Fossard, Vindefontaine, Virey, (Le) Vrétot, Yvetot-Bocage.

Orne : Almenèches, Anceins, Antoigny, Athis-de-l'Orne, Aubry-le-Panthou, Aubusson, Aunou-sur-Orne, (Les) Authieux-du-Puits, Avernois-Saint-Gourgon, Avernois-sous-Exmes, Avoine, Avrilly, Bagnoles-de-l'Orne, Banvou, (La) Baroche-sous-Lucé, Batilly, Bazoches-au-Houlme, (La) Bazoque, Beauchêne, Beaulandais, Beauvain, Belfonds, (La) Bellière, Bellou-en-Houlme, Berjou, Bocquencé, Boitron, (Le) Bosc-Renoult, Boucé, (Le) Bouillon, (Le) Bourg-Saint-Léonard, Bréel, Briouze, Brullemail, Bursard, Cahan, Caligny, Camembert, Canapville, (La) Carneille, Carrouges, Ceaucé, (Le) Cercueil, Cerisy-Belle-Étoile, Chahains, Chailloué, (Le) Chalange, Chambois, Champcerie, (Le) Champ-de-la-Pierre, (Les) Champeaux, Champ-Haut, Champosoult, Champsecret, Chanu, (La) Chapelle-au-Moine, (La) Chapelle-Biche, (La) Chapelle-d'Andaine, (La) Chapelle-près-Sées, (Le) Château-d'Almenèches, (Le) Châtellier, Chaumont, (La) Chaux, Chênedouit, Cisai-Saint-Aubin, Clairefougère, (La) Cochère, Coudehard, Coulmer, (La) Coulonche, (La) Courbe, Courmenil, Courtomer, Couterne, Cramenil, Croisilles, Crouttes, Domfront, Dompierre, Durcet, Échalou, Échauffour, Écorches, Écouché, (L') Épinay-le-Comte, Essay, Exmes, Faverolles, Fel, (La) Ferrière-aux-Étangs, (La) Ferrière-Béchet, Ferrières-la-Verrerie, (La) Ferté-Frênel, (La) Ferté-Macé, Flers, Fleuré, Fontenai-les-Louvets, (La) Forêt-Auvray, Francheville, Frênes, (La) Fresnaie-Fayel, (La) Fresnaye-au-Sauvage, Fresnay-le-Samson, Gacé, Gâprée, Geneslay, (La) Genevraie, Giel-Courteilles, Ginai, Godisson, (La) Gonfrière, (Le) Grais, Guerquesalles, Habloville, Haleine, (La) Haute-Chapelle, Heugon, Joué-du-Bois, Joué-du-Plain, Juvigny-sous-Andaine, (La) Lande-de-Goult, (La) Lande-de-Lougé, (La) Lande-Patry, (La) Lande-Saint-Siméon, Landigou, Landisacq, Larchamp, Lignéres, Lignou, Livaie, Longuenoë, Lonlay-l'Abbaye, Lonlay-le-Tesson, Loré, Loucé, Lougé-sur-Maire, Louvières-en-Auge, Lucé, Macé, Magny-le-Désert, Mantilly, Mardilly, Marmouillé, Méhoudin, (Le) Ménil-de-Briouze, (Le) Ménil-Ciboult, Ménil-Froger, Ménil-Gondouin, (Le) Ménil-Guyon, Ménil-Hermei, Ménil-Hubert-en-Exmes, Ménil-Hubert-sur-Orne, Ménil-Jean, (Le) Ménil-Scelleur, (Le) Ménil-Vicomte, Ménil-Vin, (Le) Merlerault, Messei, Moncy, Monnai, Montchevrel, Montgaroult, Montilly-sur-Noireau, Montmerrei, Mont-Ormel, Montreuil-au-Houlme, Montreuil-la-Cambe, Montsecret, Mortrée, (La) Motte-Fouquet, Neauphe-sous-Essai, Neauphe-sur-Dive, Nécy, Neuville-près-Sées, Neuville-sur-Touques, Neuvy-au-Houlme, Nonant-le-Pin, Notre-Dame-du-Rocher, Omméel, Orgères, Orville, Passais, Perrou, (Le) Pin-

au-Haras, Planches, (Le) Plantis, Pointel, Pontchardon, Putanges-Pont-Écrepin, Rabodanges, Rânes, (Le) Renouard, Résenlieu, Ri, Roiville, Rônai, Ronfeugerai, (Les) Rotours, Rouellé, Roupperoux, Saint-Agnan-sur-Sarthe, Saint-André-de-Briouze, Saint-André-de-Messei, Saint-Aubert-sur-Orne, Saint-Aubin-de-Bonneval, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice, Saint-Brice-sous-Rânes, Saint-Christophe-de-Chaulieu, Saint-Clair-de-Halouze, Saint-Cornier-des-Landes, Sainte-Croix-sur-Orne, Saint-Denis-de-Villeneuve, Saint-Didier-sous-Écouves, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Evroult-de-Montfort, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Fraimbault, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Saint-Georges-d'Annebecq, Saint-Georges-des-Groseillers, Saint-Germain-d'Aunay, Saint-Germain-de-Clairefeuille, Saint-Germain-le-Vieux, Saint-Gervais-des-Sablons, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Hilaire-de-Briouze, Saint-Hilaire-la-Gérard, Sainte-Honorine-la-Chardonne, Sainte-Honorine-la-Guillaume, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Lambert-sur-Dive, Saint-Léonard-des-Parcs, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Mars-d'Égrenne, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Martin-l'Aiguillon, Saint-Maurice-du-Désert, Saint-Michel-des-Andaines, Saint-Nicolas-des-Laitiers, Sainte-Opportune, Saint-Ouen-le-Brisoult, Saint-Ouen-sur-Maire, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Paul, Saint-Philbert-sur-Orne, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Pierre-du-Regard, Saint-Pierre-la-Rivière, Saint-Quentin-les-Chardonnetts, Saint-Roch-sur-Égrenne, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Saint-Siméon, Saires-la-Verrerie, (Le) Sap, (Le) Sap-André, (La) Sauvagère, Sées, Ségrie-Fontaine, (La) Selle-la-Forge, Sept-Forges, Serans, Sevrai, Survie, Taillebois, Tanques, Tanville, Tellières-le-Plessis, Tessé-Froulay, Ticheville, Tinchebray, Torchamp, Touquettes, (Les) Tourailles, Trémont, (La) Trinité-des-Laitiers, Trun, Vieux-Pont, Villebadin, Villers-en-Ouche, Vimoutiers, Vrigny, (Les) Yveteaux, Yvrandes.

4) ELEMENTS PROUVANT QUE LE PRODUIT EST ORIGINAIRE DE L'AIRE GÉOGRAPHIQUE

4.1 Déclaration d'identification :

Tout opérateur souhaitant intervenir pour tout ou partie dans la production du lait, la transformation, l'affinage du « Pont-l'Évêque » est tenu de déposer une déclaration d'identification décrivant son outil de production et ses engagements. Cette déclaration est réceptionnée par le groupement et enregistrée.

4.2 Déclaration d'engagement dans un processus d'évolution génétique du troupeau vers la race normande :

Chaque éleveur souscrit une déclaration d'engagement dans un processus d'évolution génétique du troupeau vers la race normande. Celle-ci figure en annexe de la déclaration d'identification susmentionnée.

Cette déclaration comporte notamment les informations suivantes :

- les effectifs du troupeau au jour de la demande ;
- le ou les modes envisagés d'évolution génétique du troupeau vers la race normande (croisement d'absorption ou reconstitution du troupeau) ;
- l'échéancier de réalisation de ce ou ces modes pour se conformer aux dispositions du point 5)1) du présent cahier des charges ;
- le cas échéant, la déclaration de conformité aux dispositions du point 5)1) au jour de la déclaration.

Les modalités de suivi de la déclaration d'engagement sont définies dans le plan de contrôle ou d'inspection approuvé par le service compétent.

4.3 Déclarations nécessaires à la connaissance et au suivi des quantités produites

Les déclarations suivantes concernant l'année civile précédente doivent être déposées, selon un formulaire type validé par le Directeur du service compétent, auprès du groupement, tous les ans avant le 28 février.

- Les quantités de lait mis en œuvre ;
- Les quantités produites par format ;
- Les quantités déclassées par format ;
- Les quantités commercialisées sous AOP par format ;
- Les quantités en stock au 31 décembre précédant la déclaration par format.

4.4 Tenue de registres

Pour permettre le contrôle de la qualité, de l'origine et des règles de production des fromages et du lait, tous les opérateurs intervenants dans les conditions de production de l'appellation « Pont-l'Évêque » tiennent une comptabilité-matière, comportant les entrées et sorties de lait et de fromages, ou tout document comptable équivalent. Cette comptabilité-matière est tenue à disposition de la structure de contrôle. Elle est conservée sur une durée conforme à la réglementation en vigueur relative à la comptabilité.

D'autre part les éleveurs tiennent à disposition de la structure de contrôle tout document nécessaire au contrôle, notamment :

- l'inventaire annuel du troupeau, ainsi que les passeports bovins ;
- la liste des surfaces réellement utilisées par le troupeau ;
- les conditions de pâturage avec précision des dates annuelles de mise à l'herbe et de rentrée en stabulation ;
- les conditions d'alimentation : rations saisonnières des animaux, laitiers ou non, consommant la surface fourragère principale ;
- les factures mentionnent les quantités et l'origine des fourrages et des autres aliments achetés.

Les fromageries tiennent à disposition de la structure de contrôle tout document nécessaire au contrôle notamment :

- des conditions de collecte du lait :
 - o date de la collecte ;
 - o identification des producteurs de lait collectés et les volumes correspondant ;
 - o heure du dépôtage.
- des conditions d'élaboration :
 - o identification des producteurs dont le lait est mis en œuvre à chaque fabrication ;
 - o nombre de pièces produites par fabrication et pièces expédiées par date ;
 - o enregistrement des temps technologiques.

4.5 Contrôles sur le produit

Les fromages font l'objet de prélèvements périodiques, par sondage, sous la responsabilité de la structure de contrôle. Ils subissent un examen analytique et organoleptique, visuel, tactile et gustatif. Les fromages sont prélevés à la fromagerie à l'issue de la durée minimale d'affinage.

5) DESCRIPTION DE LA METHODE D'OBTENTION DU PRODUIT

5.1 Race

A partir du 1^{er} mai 2017, les exploitations comportent au moins 50% de leur effectif de vaches laitières

en vaches de race normande.

On entend par troupeau au sens de ce cahier des charges, l'ensemble du troupeau bovin laitier d'une exploitation composé des vaches en lactation, des vaches tarées et des génisses de renouvellement.

5.2 Pâturage

Les vaches laitières pâturent au moins 6 mois dans l'année.

Au sein de l'aire géographique, l'exploitation comporte au minimum :

- 0.33 ha de surface en herbe par vache laitière traite dont au moins 0.25 ha de surface en herbe pâturable accessible depuis les locaux de traite.

- 2 ha de prairie par hectare de maïs ensilage utilisé pour l'alimentation des animaux du troupeau.

Les prairies pâturables comprennent les prairies permanentes et les prairies temporaires de l'exploitation. Elles sont accessibles aux vaches laitières et aptes à nourrir ces animaux.

Dans le cas d'une exploitation mixte, pour le calcul des surfaces en herbe et en maïs, on opère une distinction entre la part dédiée au troupeau laitier et celle dédiée aux autres animaux.

5.3 Alimentation

La ration de base du troupeau constituée de fourrages est produite au minimum à hauteur de 80 %, exprimée en matière sèche, sur des parcelles de l'exploitation situées dans l'aire géographique. En dehors des périodes de pâturage, du foin est chaque jour mis à disposition des vaches laitières.

La ration de base est constituée par les fourrages suivants: Herbe de prairies permanentes, temporaires ou artificielles, pâturée, distribuée en vert, ensilée, enrubbée, déshydratée ou fanée, Maïs plante entière distribuée en vert ou ensilée, Betteraves fourragères et autres racines et tubercules, Céréales ou protéagineux distribués en vert ou ensilés, Pailles de céréales et de protéagineux.

L'apport en aliments complémentaires est limité à 1800 kg par vache du troupeau et par année civile.

Les aliments complémentaires autorisés sont : les céréales et leurs co-produits, les protéagineux, oléagineux, et leurs co-produits, les pulpes végétales, la mélasse, les produits d'origine laitière, les minéraux, les vitamines.

La préparation des céréales se fait uniquement par des moyens mécaniques.

5.4 Lait mis en œuvre

Le lait mis en œuvre dans la fabrication du « Pont-l'Évêque » est un lait de vache dont le stockage à compter de l'heure de la traite la plus ancienne ne peut excéder 48 heures à la ferme et 96 heures jusqu'au début de la maturation. Cette durée est ramenée à 72 heures dans le cas des fabrications au lait cru. »

La maturation du lait se déroule pendant moins de 26 heures à une température inférieure à 40 °C.

La concentration du lait par élimination partielle de la partie aqueuse avant coagulation est interdite.

Outre les matières premières laitières, les seuls ingrédients ou auxiliaires de fabrication ou additifs autorisés dans les laits, et au cours de leur fabrication, sont la présure, les cultures inoffensives de bactéries, de levures, de moisissures, le sel et le chlorure de calcium.

5.5 Transformation

Le lait est emprésuré en bassine d'une capacité maximale de 600 litres à une température comprise entre 32 et 40°C.

L'emprésurage s'effectue exclusivement avec de la présure animale.

Le caillé obtenu est découpé sous forme de grains de taille moyenne (inférieure à 25 mm) puis brassé. Le lactosérum est partiellement éliminé avant le moulage. Le fromage est moulé moins de 2 heures après emprésurage et selon l'un des formats prévus au point 2) Description du produit.

Le fromage est ensuite égoutté dans le moule au moins 10 heures à une température comprise entre 17 et 31 °C. Il est retourné plusieurs fois.

Il est salé 1 à 4 jours après emprésurage.

Les fromages sont ressuyés après salage entre 10 et 22°C avant leur passage en hâloir d'affinage.

La conservation par maintien à une température négative, des matières premières laitières, des produits en cours de fabrication, du caillé ou du fromage frais est interdite.

5.6 Affinage

L'affinage avant emballage se déroule à une température comprise entre 11 et 19°C. Pendant cette période, les fromages peuvent être brossés ou lavés avec une solution composée d'eau, de sel et de ferments de surface, une ou plusieurs fois

La durée minimale d'affinage avant emballage est de 8 jours pour les formats « Pont- l'Evêque », demi « Pont-l'Evêque » et petit « Pont-l'Evêque » et de 9 jours pour le format grand « Pont-l'Evêque ».

Après emballage, un affinage complémentaire est éventuellement réalisé à une température comprise entre 4°C et 15°C.

La durée minimale d'affinage, à compter du jour d'emprésurage, est de 18 jours pour les formats « Pont-l'Evêque », demi « Pont-l'Evêque » et petit « Pont-l'Evêque », et de 21 jours pour le format grand « Pont-l'Evêque ».

La durée minimale d'affinage des fromages ne comprend pas les temps de transfert de fromages vers un autre atelier d'affinage. Ces transferts ne peuvent dépasser 72 heures.

La conservation sous atmosphère modifiée des fromages frais et des fromages en cours d'affinage est interdite.

6) ELEMENTS JUSTIFIANT LE LIEN AVEC LE MILIEU GEOGRAPHIQUE

6.1 Spécificité de l'aire géographique

L'aire d'appellation du « Pont-l'Evêque » s'étend sur une partie du territoire des trois départements de la Basse Normandie (Calvados, Manche et Orne) ainsi que sur la frange occidentale du département de l'Eure. Cette aire bénéficie d'un climat de type océanique tempéré avec des précipitations abondantes (> à 700 mm) et bien répartie sur l'année. Les paysages herbagers au relief doux sont dominés par une ambiance bocagère et par la présence d'un réseau hydrographique dense et de nombreux marais associés. La prairie qui a historiquement occupé une proportion écrasante de la surface agricole de la zone géographique en forme toujours plus de la moitié.

Cette région de tradition d'élevage bovin est le berceau de la race Normande, qui, bien que concurrencée par la race Prim'Holstein plus productive a toujours été présente dans l'aire géographique avec une volonté affichée de maintenir et de développer ses effectifs. Aujourd'hui les conditions d'alimentation des vaches laitières sont toujours marquées par la part prédominante de l'herbe dans la ration des animaux et sa consommation sous forme pâturée au cours d'une période d'au moins 6 mois par an. Ainsi une surface en herbe minimum de par vache laitière est définie pour les exploitations. De plus,

pour affirmer la primauté de l'herbe, notamment par rapport au maïs, les exploitations disposent de deux fois plus de surfaces en herbe que de surfaces en maïs utilisé pour l'alimentation du troupeau.

Cette très ancienne tradition herbagère et laitière, qui perdure aujourd'hui, a débouché sur des savoir-faire d'élaboration de fromage à pâtes molles reconnus. La transformation fromagère qui fait appel à des bassines de caillage de taille limitée, à l'usage exclusif de la présure animale, et à un découpage du caillé très fin à moyen perpétue ces savoir-faire anciens.

La notoriété de ce fromage dont la consommation intervient après un temps d'affinage relativement court est avérée depuis 1622 : Hélie le Cordier, écrivain normand, publie un poème en 16 chants en l'honneur du « Pont-l'Évêque » dont provient la célèbre phrase : "Tout le monde également l'aime car il est fait avec tant d'art que, jeune ou vieux, il n'est que crème". C'est ainsi que le Pont l'Evêque, dès le début du XVIIIème siècle, dans un souci de différenciation, a pris sa forme carrée avec l'utilisation de moules en bois".

6.2 Spécificité du produit

Le « Pont-l'Evêque » est un fromage au lait de vache à pâte molle qui présente depuis l'utilisation de moule en bois au XVIIIème siècle une forme carrée ou rectangulaire avec des arêtes vives et des angles vifs. Sa croûte de couleur blanchâtre à rougeâtre renferme une pâte souple, non collante, de couleur ivoire à jaune paille. Sa saveur est douce avec des arômes fréquemment lactiques, végétaux et parfois légèrement fumés.

6.3 Lien causal entre l'aire géographique et la qualité ou les caractéristiques du produit :

Les conditions climatiques pluvieuses et douces de la zone géographique permettent une production herbagère importante toute l'année. Cette dernière autorise une production de lait à partir d'animaux nourris principalement à l'herbe. Ce lait, provenant de vaches qui pâturent longuement, présente une grande fromageabilité. La présence d'animaux de race normande ne vient que renforcer cette spécificité.

A côté des savoir-faire herbagers et laitiers, un savoir-faire fromager s'est développé et a permis l'émergence très ancienne de la notoriété du « Pont L'Evêque ». Ce savoir-faire fromager relève des technologies dites « pâtes molles » à affinage relativement courts. Celles-ci sont très adaptées à l'absence de contraintes climatiques et topographiques qui n'imposent pas la nécessité de conserver très longuement le lait sous forme de fromage. Il en résulte un fromage doux et aromatique reconnu de très grande qualité depuis des siècles.

7) REFERENCES CONCERNANT LA STRUCTURE DE CONTROLE

CERTIPAQ – Organisme certificateur
11 Villa Thoréton
75015 PARIS
Tél. : 01.45.30.92.92
Fax : 01.45.30.93.00
E-mail : certipaq@certipaq.com
Site : www.certipaq.com

Nom : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

Cahier des charges de l'appellation d'origine « Pont-l'Évêque » associé à l'avis AGRT1512588V

Adresse : 59, Boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS Cedex 13

Tél : 01.44.87.17.17

Fax : 01.44.97.30.37

La DGCCRF est un service du ministère chargé de l'économie.

8) ELEMENTS SPECIFIQUES DE L'ETIQUETAGE

Chaque fromage AOP « Pont-l'Evêque » commercialisé est muni d'un étiquetage individuel comportant le nom de l'appellation d'origine inscrit en caractères de dimension au moins égale aux deux tiers de celle des caractères les plus grands figurant sur l'étiquetage, la mention « Appellation d'Origine Protégée» ou « AOP » et le symbole AOP de l'Union européenne.

9) EXIGENCES NATIONALES

Principaux points à contrôler et méthode d'évaluation :

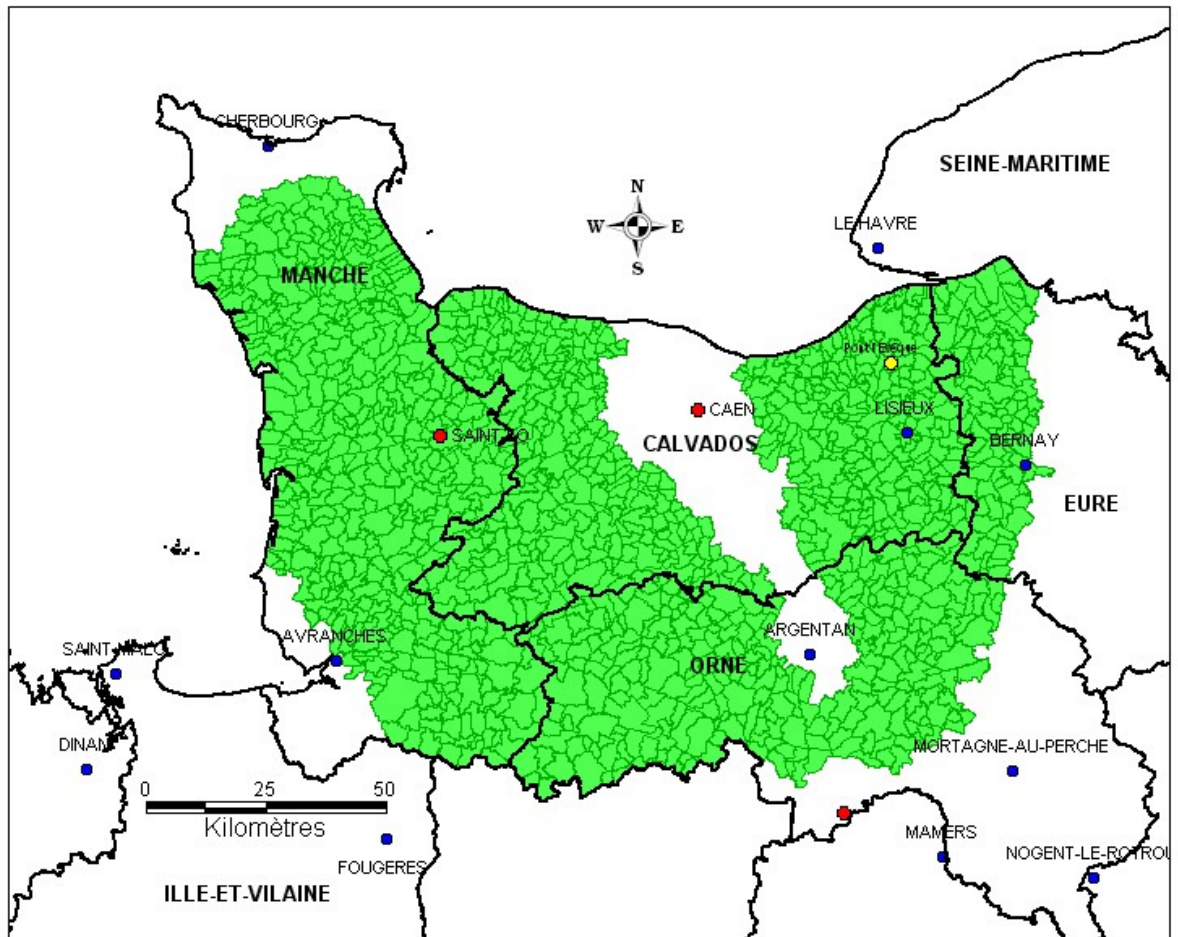
PRINCIPAUX POINTS A CONTRÔLER	VALEURS- REFERENCES	METHODES D'EVALUATION
Localisation des exploitations	Aire géographique	Examen documentaire et/ou Contrôle visuel
Localisation des ateliers fromagers	Aire géographique	Examen documentaire et/ou Contrôle visuel
Proportion minimale de vaches normandes dans le troupeau	50% à partir du 01/05/2017	Examen documentaire et/ou Contrôle visuel
Durée minimale de pâturage des vaches laitières	6 mois minimum par an	Examen documentaire
Surfaces minimales en herbe	0.33 ha minimum de surface en herbe par vache laitière traite dont au moins 0.25 ha de surface en herbe pâturable accessible depuis les locaux de traite.	Examen documentaire et/ou Contrôle visuel
Proportion maximale de surfaces en maïs	2 ha de prairie minimum par hectare de maïs ensilage utilisé pour l'alimentation des animaux du troupeau.	Examen documentaire et/ou contrôle visuel
Emprésurage en bassines	600 litres maximum	Contrôle visuel
Durée minimale d'affinage	18 jours minimum	Examen documentaire
Températures d'affinage	entre 11°C et 19°C (en hâloir) entre 4°C et 15°C	Mesures
Caractéristiques analytiques des fromages	Poids en matière sèche selon format	Examen analytique
Caractéristiques organoleptiques des fromages	Conformité au barème de notation	Examen organoleptique



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Aire géographique AOP PONT L'ÉVÊQUE



Entités administratives		Aire géographique	
	Sous-préfectures		Pont l'Évêque
	Préfectures		
	Limites départementales		